



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11/04/2023

Dossier complet le : 21/06/2023

N° d'enregistrement : F01123P0093

#### 1 Intitulé du projet

Création et exploitation d'un forage.

#### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
_____	_____

##### 2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
CHAMPBENOIST DISTRIBUTION	SAS
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
3 8 4 3 2 0 8 2 6 0 0 0 1 7	SAS
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
WEISS	Franck

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Forages et mines : n°27 a	Ouverture de travaux de forage ; Exploitation d'une station station de lavage. Dossier loi sur l'eau IOTA ; 1.1.1.0 Forage projeté d'environ 60m.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société Champbenoist Distribution a fermer sa station de lavage située sur le parking de son hypermarché et souhaite l'implanter quelque mètre plus loing. Cela nécessite un captage d'eau souterraine pour alimenter en eau sa station de lavage.

Le projet captera la nappe de la Craie du Senonais et Pays d'Othe (FRHG209), le débit souhaité est de 4 m<sup>3</sup>/h, pour un prélèvement global souhaité de 5 400 m<sup>3</sup>.

#### 4.2 Objectifs du projet

Déplacement de la station service et Station de lavage à quelques metre de son site actuel.

STATION SERVICE, elle regroupera les activités suivantes :

- Ensemble de distribution de carburants (GO, SP95, SP98, Ad Blue, E10, E85) pour pistes VL et un poste PL
  - Un portique de remplissage fuel - une Zone de dépotage de camions citernes - Une dalle pour les bouteilles de gaz - Un local technique (22m<sup>2</sup>) - Un poste de paiement en espèces
- CE PROJET DE STATION -SERVICE A ETE REALISE ET OUVERT AU PUBLIC EN DECEMBRE 2022

STATION DE LAVAGE, elle regroupera les activités suivantes :

- 2 portiques de lavage automatiques - 2 postes aspirateurs - 1 poste de gonflage - 1 distributeur de produits de nettoyage emprise au sol de 87m<sup>2</sup>.
- les postes aspirateur seront protéger par un auvent emprise au sol de 87m<sup>2</sup>. Les auvents et local technique ne génère pas de surface de plancher, seul le caisson de distribution des produits de nettoyage



### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Ces installations de station-service et station de lavage ne sont pas classées comme ERP mais en IO, à ce titre aucun dossier spécifique ERP n'est nécessaire, il n'y a donc pas de notice d'accessibilité joint à ce dépôt, les IOP respecteront la réglementation relative à l'accessibilité mais ne seront pas soumises à l'avis de la commission 'accessibilité.

PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX STATION DE LAVAGE : Début 07/2023 - Fin estimée début 09/2023.

Les travaux de forage dureront moins de 1 mois et le déroulement pourrait être le suivant :

Semaine 1 :

Installation et mise en chantier

réalisation d'un sondage de reconnaissance pour validation de la lithologie et localisation des arrivées d'eau alésage du forage. Equipement du forage avec tubages.

Semaine 2 :

Complétion et cimentation de l'annulaire, nettoyage de l'ouvrage par air-lift pompage par paliers.

Semaine 3 :

Pompage de longue durée

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le débit souhaité est de 4 m<sup>3</sup>/h pour un prélèvement global souhaité de 5 400m<sup>3</sup>.

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier n'est soumis à aucune procédure d'autorisation.



**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage de 60 m Emprise de 3 m <sup>2</sup>	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Avenue de la voulzie

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : PROVINS

Code postal : 7 7 1 6 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Coordonnées géographiques<sup>(1)</sup>**

Long. : 3 2 ° 8 9 ' 3 2 " = 9 Lat. : 4 8 ° 2 4 ' 5 2 " = 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

<sup>(i)</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elle est par contre localisée dans la ZRE de l'Albien mais le forage ne sollicitera pas cette masse d'eau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les renseignements obtenus auprès de l'ARS le forage n'est situé dans aucun périmètre de protection. Le forage AEP le plus proche est à plusieurs km du projet. il ne sera pas impacté par l'exploitation du forage projeté, il fera l'objet d'un suivi pendant les pompages d'essais.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est à plusieurs kilomètres.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau souterraine (5 400m <sup>3</sup> / an) dans la nappe de la craie
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage représente une emprise au sol de 3 m <sup>2</sup>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'ouvrage d'AEP à proximité. De plus, la cimentation annulaire prévue protégera l'aquifère de tout risques de pollution accidentelle.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre des vibrations très légère pendant la période de travaux à proximité immédiate de la machine de forage (< 3m).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage servira à l'irrigation de culture avec l'eau pompée dans l'aquifère. Lors de pompages d'essai, l'eau pompée sera rejetée à la surface des champs voisins après décantation s.....
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	si nécessaire (présence de MES), une attention particulière sera apportée pour disperser l'eau au maximum dans le champ (rejet perpendiculaire au sens de labour par exemple).



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la foration il y aura quelques mètre cube de boue de forage qui seront emmenées par l'entreprise de forage dans la filiale de traitement adéquate.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

---



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du forage et de son exploitation sont minimales, il ne nous semble dès lors pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

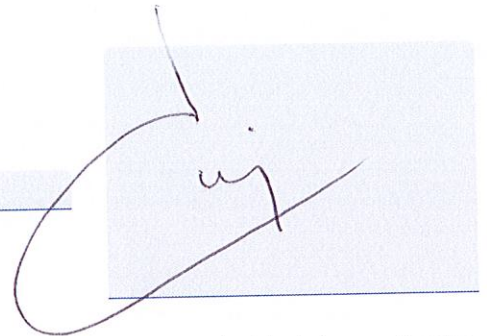
Nom WEISS

Prénom Franck

Qualité du signataire P.D.G.

À PROVINS

Fait le 09/05/2023



Signature du (des) demandeur(s)

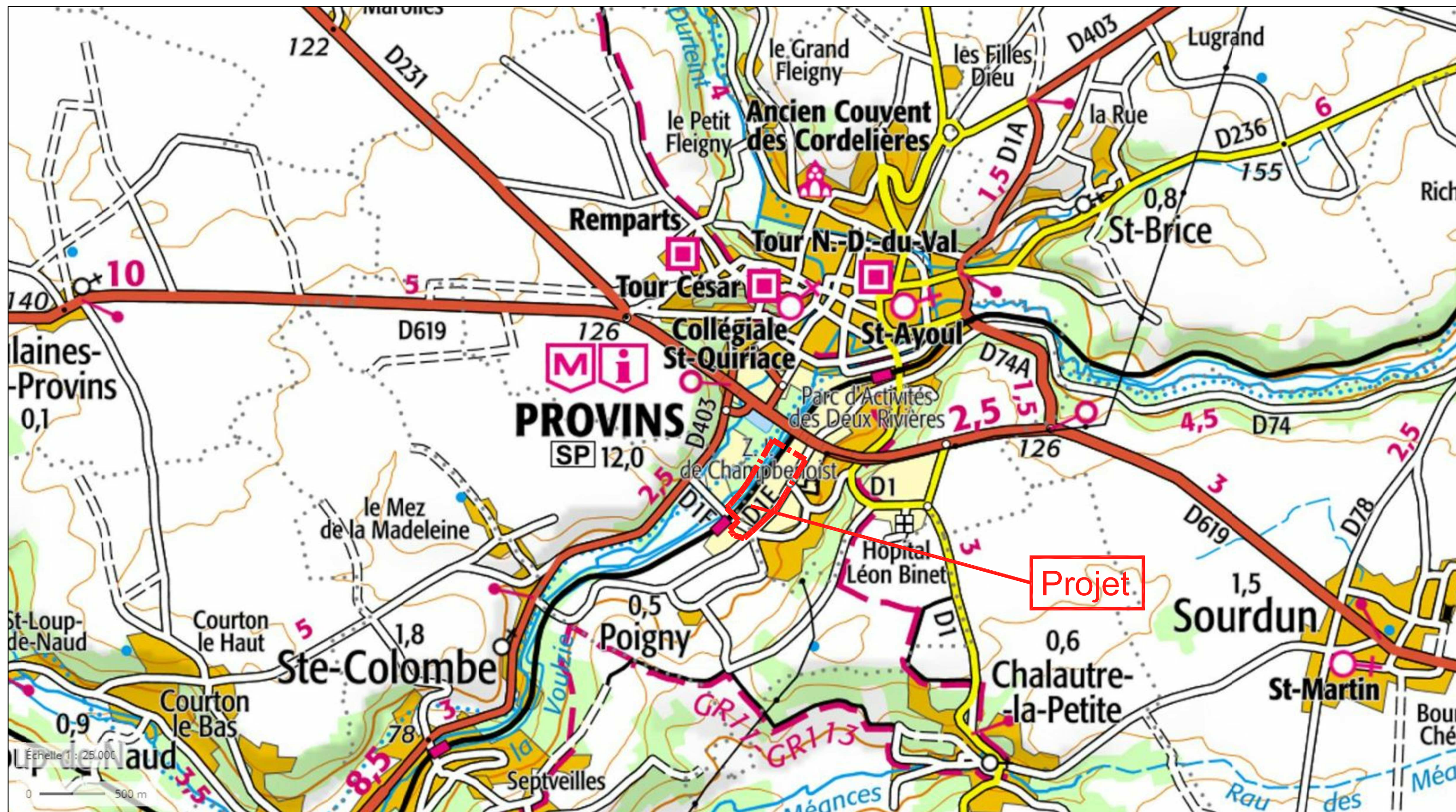


## PLANNING PREVISIONNEL DE TRAVAUX

**AFFAIRE :** RETAIL PARK et STATION SERVICE  
Installation de la station de lavage sur le site de la Station service SCI CHAMPENOIST à PROVINS

		mai-23							juin-23							juil-23							août-23							sept-23							oct-23							nov-23											
		05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
<b>Désignation</b>																																																							
01/02/2021 actualisé le 19/06/2023																																																							
<b>PHASE PREPARATOIRE</b>																																																							
Accord des entreprises																																																							
Préparation de chantier y compris DICT																																																							
Réunion validation planning et délai d'appro																																																							
<b>ZONE I Station Lavage</b>																																																							
Rabotage nivellement plateforme de travail																																																							
Réseaux																																																							
Equipement techniques																																																							
Pose des portiques																																																							





S.A.S. CHAMPBENOIST  
DISTRIBUTION

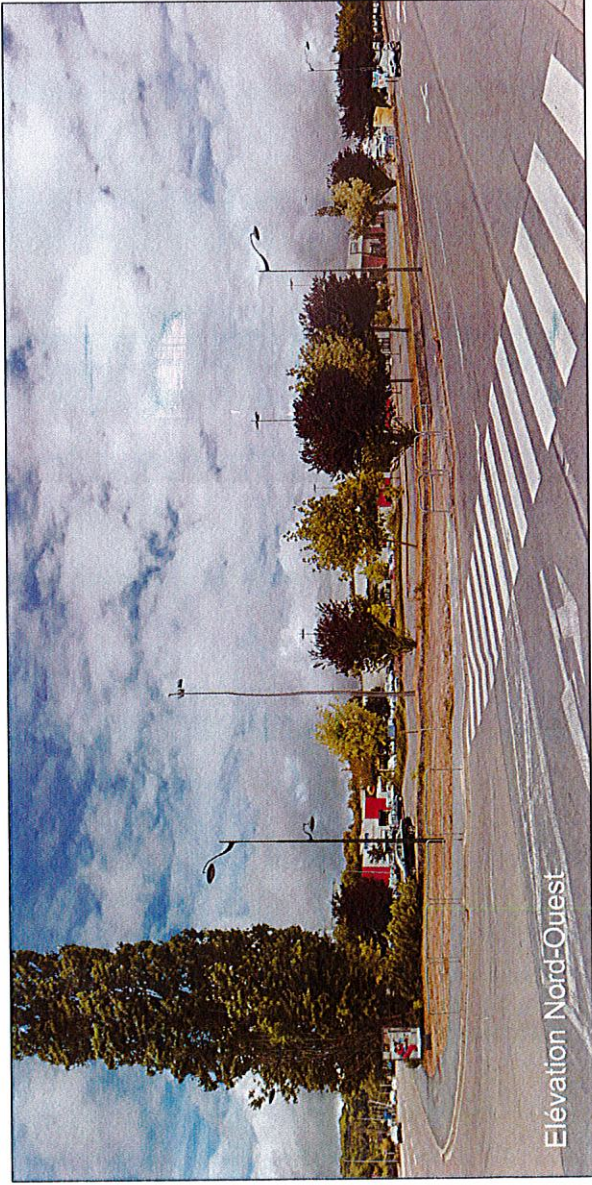
VILLE DE PROVINS  
DEPLACEMENT D'UNE STATION SERVICE ET CREATION D'UNE AIRE DE LAVAGE  
**Plan de situation**

**P.C.1**

FAGNIERES LE : 10 02 2022

ECHELLE : 1/25 000







Forog

canalisation

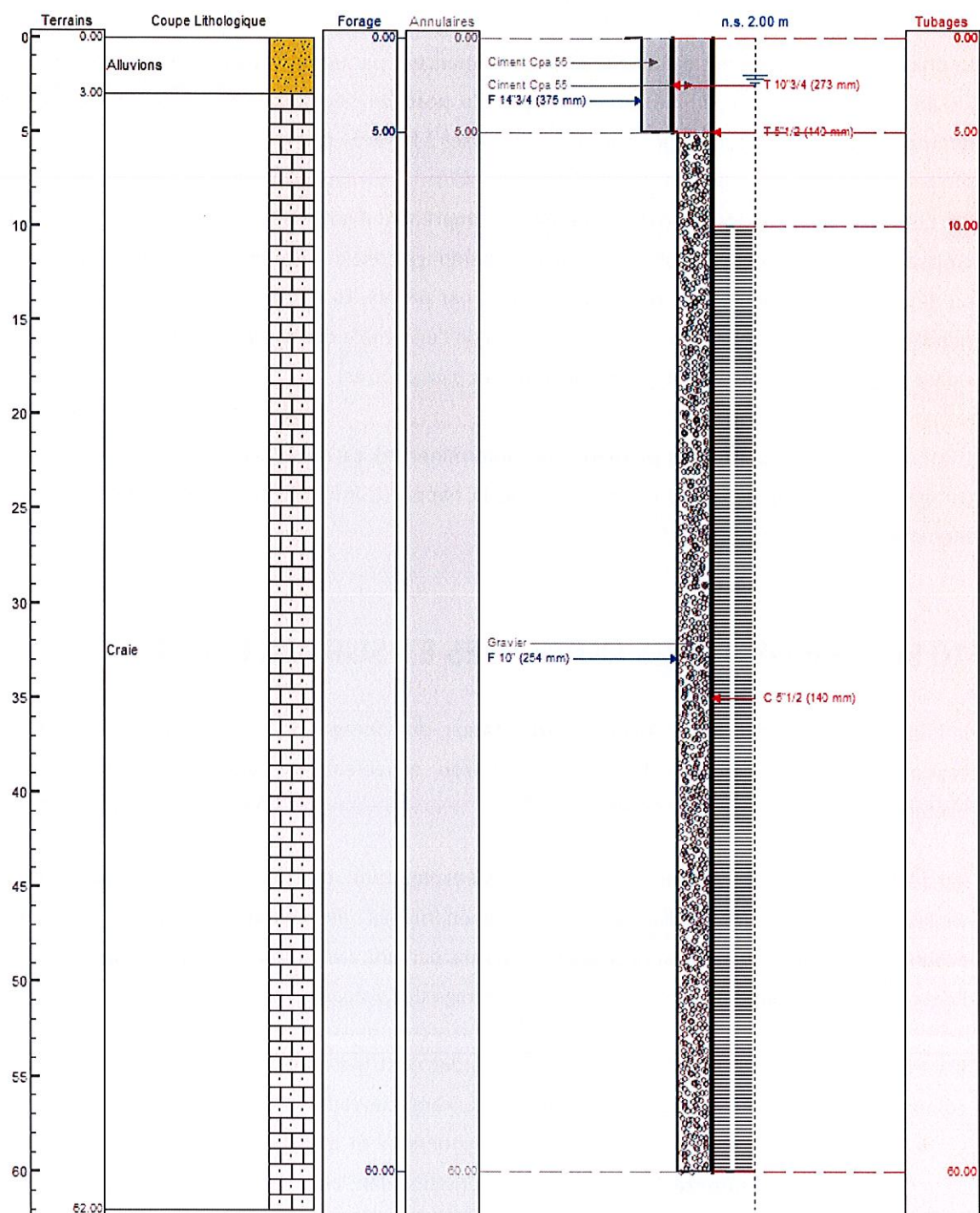






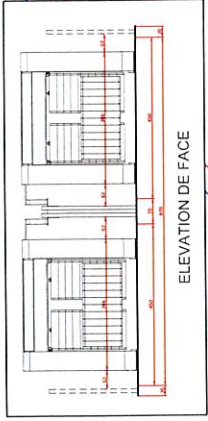
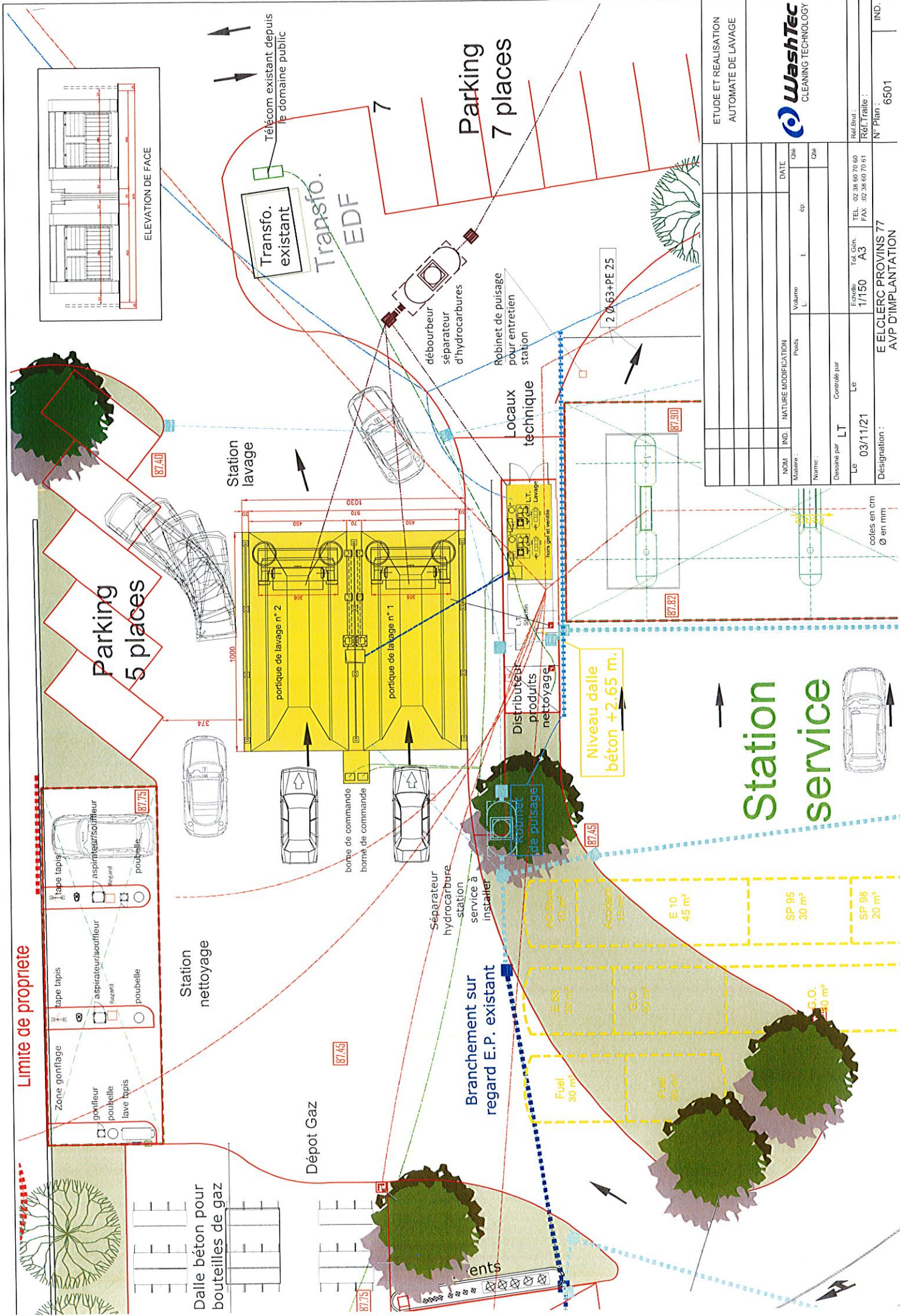


Figure 7 : coupe prévisionnelle du forage BSS 004 DLJA



Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observés dans le secteur étudié.





Station lavage

Station nettoyage

Branchement sur regard E.P. existant

Transfo. existant EDF

Parking 7 places

Parking 5 places

Station service

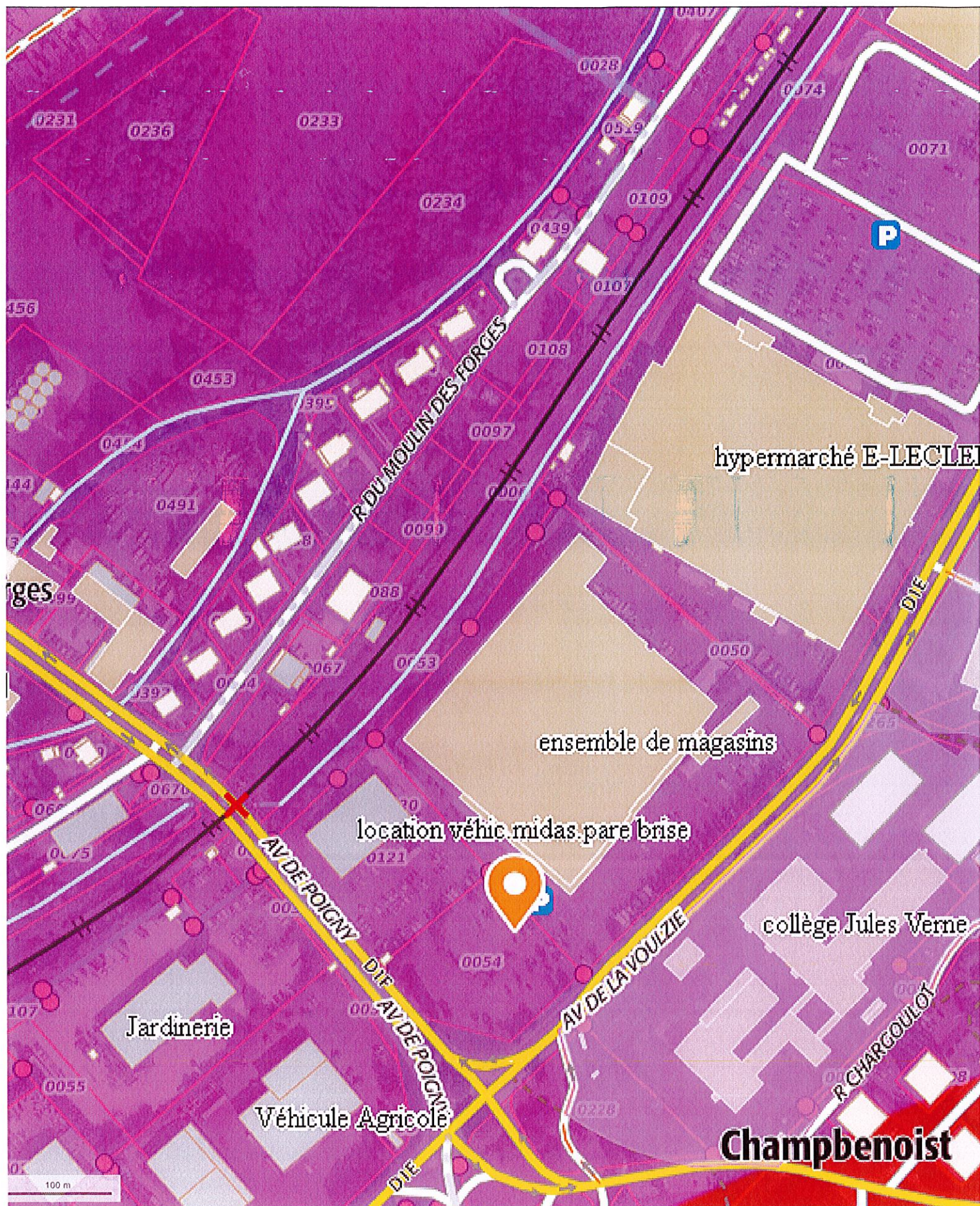
ETUDE ET REALISATION AUTOMATE DE LAVAGE

**WashTec**  
CLEANING TECHNOLOGY

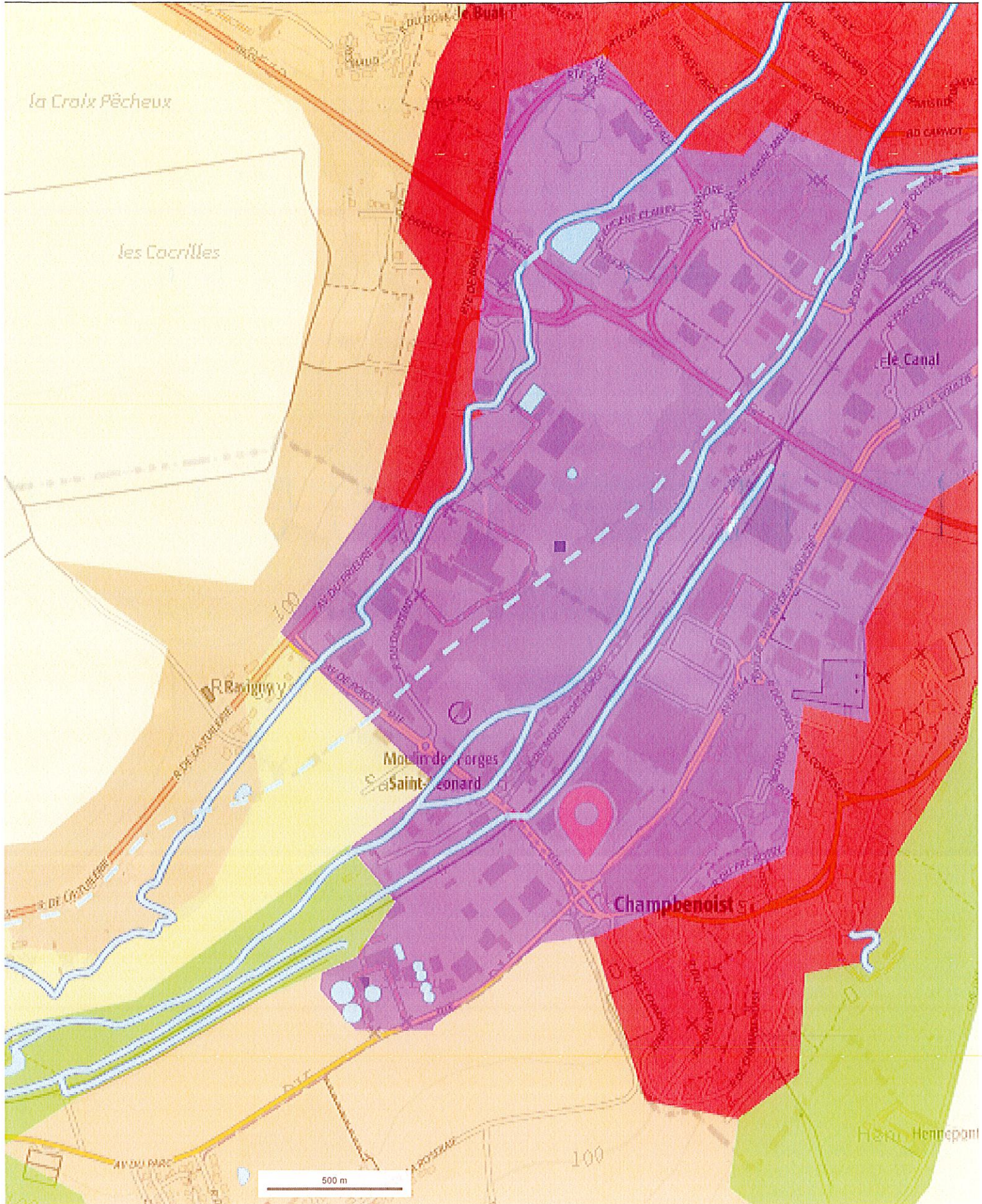
NOM	IND.	NATURE MODIFICATION	Poids	Volume	L	ep	Ole	DATE
Matiere :								
Norme :								
Dessiné par		LT	Contrôle par		Le			
Le	03/11/21							
Echelle		1/150						
Fol. Gen.		A3						
TEL.		02 36 60 70 60						
FAX.		02 36 60 70 61						
Red.Étut. :								
N° Plan :		6501						
Designation :		E ELCLERC PROVINS 77						
		AVP D'IMPLANTATION						

cotes en cm  
Ø en mm















## **CHAMPBENOIST DISTRIBUTION**

ZI CHAMPBENOIST, Avenue de la Voulzie – 77 160 PROVINS

**Station de lavage à Provins (77)**

**Création d'un forage – BSS 004 DLJA**

**DOSSIER DE DECLARATION  
au titre du Code de l'Environnement  
rubrique 1.1.1.0**

---

**Rapport C-21078 R1 PVP ; V1 du 4 mai 2022**



# SOMMAIRE

<b>LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>1 IDENTIFICATION DU PROJET</b> .....	<b>6</b>
<b>2 JUSTIFICATION DU PROJET ET DES BESOINS</b> .....	<b>7</b>
<b>3 SITUATION GEOGRAPHIQUE</b> .....	<b>7</b>
3.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE .....	7
3.2 LOCALISATION CADASTRALE.....	8
<b>4 CONTEXTE GÉOLOGIQUE</b> .....	<b>9</b>
4.1 CADRE GEOLOGIQUE.....	9
4.2 LITHOLOGIE LOCALE .....	10
4.3 PROPOSITION DE COUPE LITHOLOGIQUE AU DROIT DU PROJET .....	11
<b>5 CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE</b> .....	<b>12</b>
5.1 INVENTAIRE DES AQUIFERES .....	12
5.2 INVENTAIRE DES POINTS D’EAU ENVIRONNANTS.....	13
5.3 PIEZOMETRIE DE LA NAPPE .....	13
5.4 CARACTERISTIQUES HYDRODYNAMIQUES DE LA NAPPE DE LA CRAIE .....	14
<b>6 QUALITÉ DES EAUX DE LA NAPPE</b> .....	<b>14</b>
<b>7 VULNERABILITE</b> .....	<b>15</b>
7.1 HYDROGÉOLOGIE .....	15
7.2 GEOMORPHOLOGIE .....	15
<b>8 ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>15</b>
8.1 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET .....	15
8.2 ENVIRONNEMENT ELOIGNE .....	15
<b>9 CARACTÉRISTIQUES DE L’OUVRAGE</b> .....	<b>16</b>
9.1 NAPPE SOLLICITÉE .....	16
9.2 DIMENSIONNEMENT DE L’OUVRAGE.....	17
9.3 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS.....	20
<b>10 ÉQUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE</b> .....	<b>20</b>
10.1 TETES D’OUVRAGE .....	21
10.2 EQUIPEMENT DES OUVRAGES .....	22
10.3 SURVEILLANCE ET MAINTENANCE D’OUVRAGES .....	23
10.4 MISE EN EXPLOITATION .....	23
10.5 OBSERVATIONS PARTICULIÈRES .....	23



<b>11</b>	<b>INCIDENCE DU PROJET .....</b>	<b>24</b>
11.1	INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES.....	24
11.2	INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES .....	26
<b>12</b>	<b>COMPATIBILITÉ ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>27</b>
12.1	AVEC LE CODE MINIER – ARTICLE L-411.1 .....	27
12.2	AVEC LE CODE DE L’ENVIRONNEMENT – ARTICLE R 214-1.....	27
12.3	AVEC LE SDAGE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE.....	28
12.4	AVEC LE SCHEMA D’AMENAGEMENT DES GESTIONS DES EAUX (SAGE) .....	29
12.5	AVEC L’ARRETE DU 11 SEPTEMBRE 2003 .....	29
12.6	AVEC LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES .....	29
12.7	AVEC LE DOCUMENT D’URBANISME .....	29
12.8	AVEC LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES.....	30
12.9	AVEC LES ZONES NATURELLES REGLEMENTAIRES .....	30
<b>13</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>31</b>

## LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Les documents cités dans le texte font référence à cette liste.

**Document 1 :** Arrêté préfectoral portant prescriptions particulières pour le dispositif de gestion collective de l’irrigation dans le complexe aquifère de la nappe de Champigny.

**Document 2 :** Bureau de Recherche Géologique et Minière BRGM.  
Banque de données du Sous-Sol (BSS) : <http://infoterre.brgm.fr/>

**Documents 3 :** cadastre - [www.cadastre.gouv.fr/](http://www.cadastre.gouv.fr/) et [www.geoportail.gouv.fr/](http://www.geoportail.gouv.fr/)

**Document 4 :** BRGM - Carte géologique au 1/50 000.

**Document 5 :** SIGES - <http://sigessn.brgm.fr>

**Document 6 :** portail national d’Acquisition des Données sur les Eaux Souterraines ADES  
<http://www.ades.eaufrance.fr/>

**Document 7 :** ANE, BRGM, MEDDE, Système d’Evaluation de la Qualité des Eaux Souterraines

**Document 8 :** Agence Régionale de la Santé (ARS) - périmètres de protection des captages

**Document 9 :** GEORISQUE - <http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

**Document 10 :** Museum National d’Histoire naturelle – Inventaire national du patrimoine naturel  
<https://inpn.mnhn.fr/>



## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : localisation géographique du projet .....	7
Figure 2 : vue aérienne et localisation cadastrale du projet.....	8
Figure 3 : extrait de la carte géologique.....	9
Figure 4 : inventaire des points d'eau environnants.....	13
Figure 5 : extrait de la carte piézométrique de la nappe de la craie (2011) .....	13
Figure 6 : occupation des sols (Corine Land Cover 2018) .....	16
Figure 7 : coupe prévisionnelle du forage BSS 004 DLJA.....	19
Figure 8 : proposition de têtes de forage possibles .....	21
Figure 9 : localisation du projet de forage BSS 004 DLJA .....	26
Figure 10 : localisation des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km du projet .....	30
Tableau 1 : coordonnées géographiques du projet .....	8
Tableau 2 : coordonnées cadastrales du projet.....	8
Tableau 3 : formations géologiques et aquifères.....	12
Tableau 4 : caractéristiques hydrodynamiques de la nappe.....	14
Tableau 5 : qualité de l'eau de la nappe comparé au SEQ ES à usage irrigation .....	14
Tableau 6 : cône de rabattement du forage au débit maximum .....	25
Tableau 7 : cône de rabattement du forage au débit moyen .....	26
Tableau 8 : plans de prévention des risques.....	30



## INTRODUCTION

La société **CHAMPBENOIST DISTRIBUTION**, souhaite réaliser un ouvrage de captage d'eau souterraine pour alimenter en eau sa station de lavage.

Le projet captera la nappe de la Craie du Senonais et Pays d'Othe (FRHG209), le débit souhaité est de 4 m<sup>3</sup>/h, pour un prélèvement global souhaité de 5 400 m<sup>3</sup>.

D'après la Mission InterService de l'Eau et de l'Environnement de Seine-et-Marne, et conformément aux articles L214-1 à 11, et aux décrets associés établis ou non en Conseil d'Etat, le projet est soumis à déclaration en Préfecture pour la création et l'exploitation de l'ouvrage : rubrique 1.1.1.0. Cette déclaration nécessite l'établissement et l'envoi d'une notice d'incidence en Préfecture.

Il a été confié à **HydroGéologues Conseil** la rédaction de cette notice d'incidence.

Les caractéristiques du futur ouvrage sont consignées dans la présente notice d'incidence qui aborde les points suivants :

- nom et adresse du demandeur ;
- emplacement des installations ;
- nature et consistance, volume et objet des ouvrages ;
- synthèse géologique, hydrogéologique et environnementale ;
- incidences de l'opération sur la ressource et le milieu naturel ;
- mesures compensatoires ou correctives, moyens de surveillance et d'intervention prévus ;
- plans, coupes techniques et coupes géologiques.

Dans ce rapport, le contexte géologique et le contexte hydrogéologique seront analysés, ce qui permettra de définir l'environnement et la vulnérabilité du site.

Une fois les travaux réalisés et les résultats interprétés, un compte rendu de travaux sera envoyé à la Préfecture.



# 1 IDENTIFICATION DU PROJET

## Création d'un forage captant la nappe « Craie du Senonais et Pays d'Othe »

**Rubrique 1.1.1.0 :** Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

<b>CHAMPBENOIST DISTRIBUTION</b> N° SIRET : 384 320 826 00017	ZI CHAMPBENOIST Avenue de la Voulzie 77 160 Provins
<b>Mr Franck Weiss</b>	@ : <a href="mailto:franck.weiss@scapest.leclerc">franck.weiss@scapest.leclerc</a>

Département	Commune	Adresse	Désignation	N° BSS
Seine-et-Marne (77)	Provins	Avenue de la Voulzie	Forage F1	BSS 004 DLJA



## 2 JUSTIFICATION DU PROJET ET DES BESOINS

Les alternatives au projet de forage de remplacement :

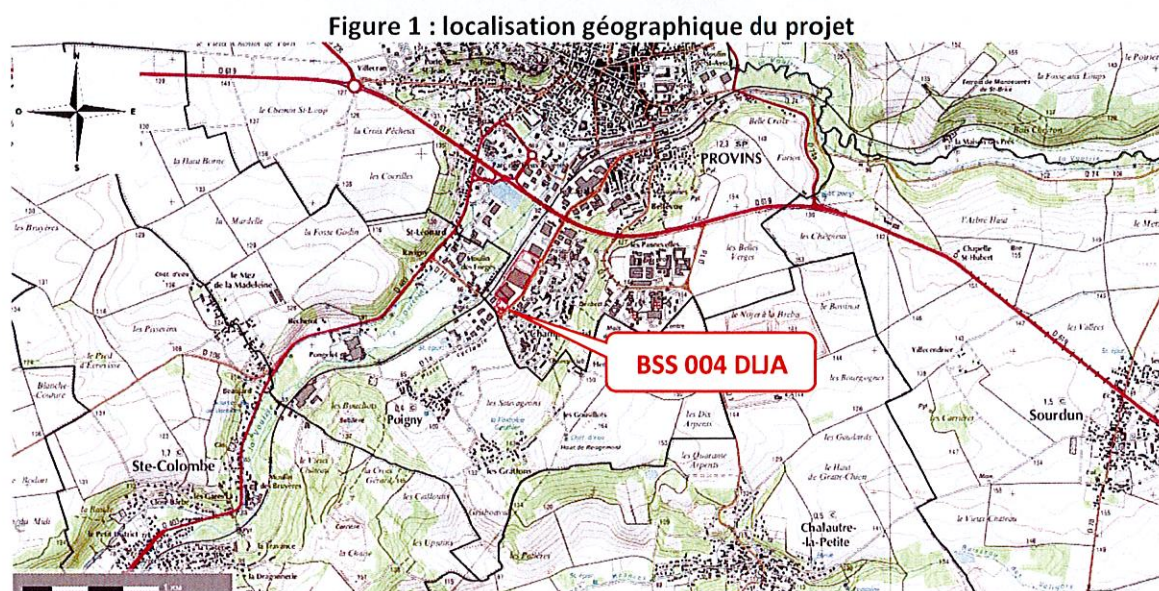
1. Prélèvement en rivière : le projet est situé trop loin de réseau hydrographique conséquent. Compte tenu de l'éloignement, ce type de prélèvement est techniquement difficilement et financièrement impossible à mettre en place.
2. Retenue collinaire : la mise en place d'une retenue collinaire n'est pas adaptée au contexte urbain du projet.

Le volume demandé est de 5 400 m<sup>3</sup>/an pour un débit de 4 m<sup>3</sup>/h.

## 3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

### 3.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site est localisé au Sud de la ville de Provins dans le département de Seine-et-Marne. L'altitude de la zone étudiée est d'environ + 90 m NGF.



D'après le plan topographique (figure 1) et Infoterre (**document 2**), les coordonnées du site sont les suivantes.



Tableau 1 : coordonnées géographiques du projet

Ouvrage	Coordonnées Lambert 93		Altitude
	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
BSS 004 DLJA	721 348	6 827 281	+ 88

### 3.2 LOCALISATION CADASTRALE

D'après le cadastre et Géoportail (documents 3), les coordonnées cadastrales du projet sont les suivantes.

Figure 2 : vue aérienne et localisation cadastrale du projet

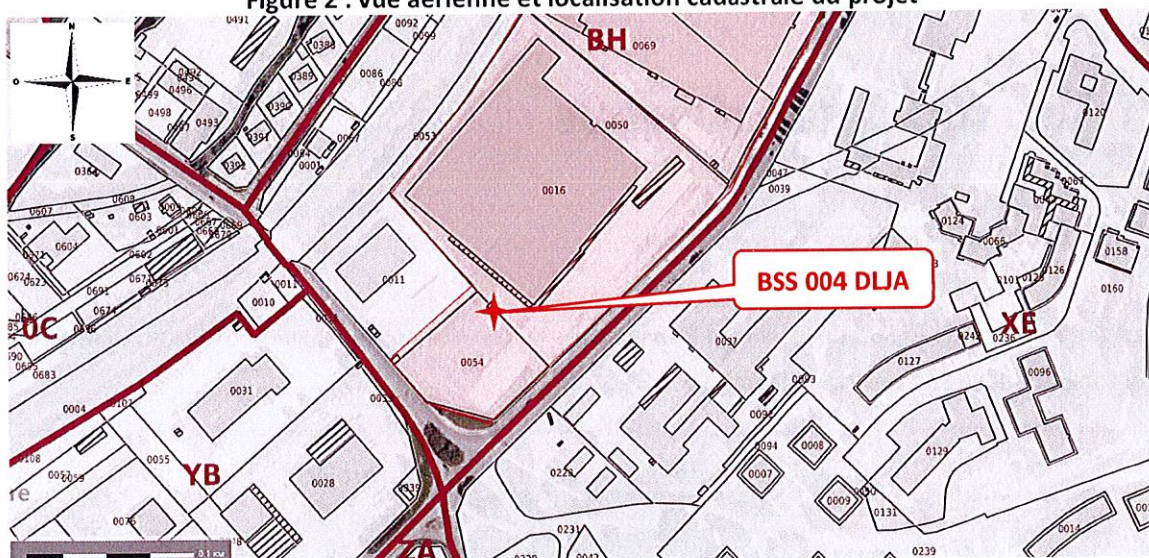


Tableau 2 : coordonnées cadastrales du projet

Ouvrage	Département	Commune	Section	Parcelle	Description
BSS 004 DLJA	Seine-et-Marne	Provins	BH	54 ou 50	Parking

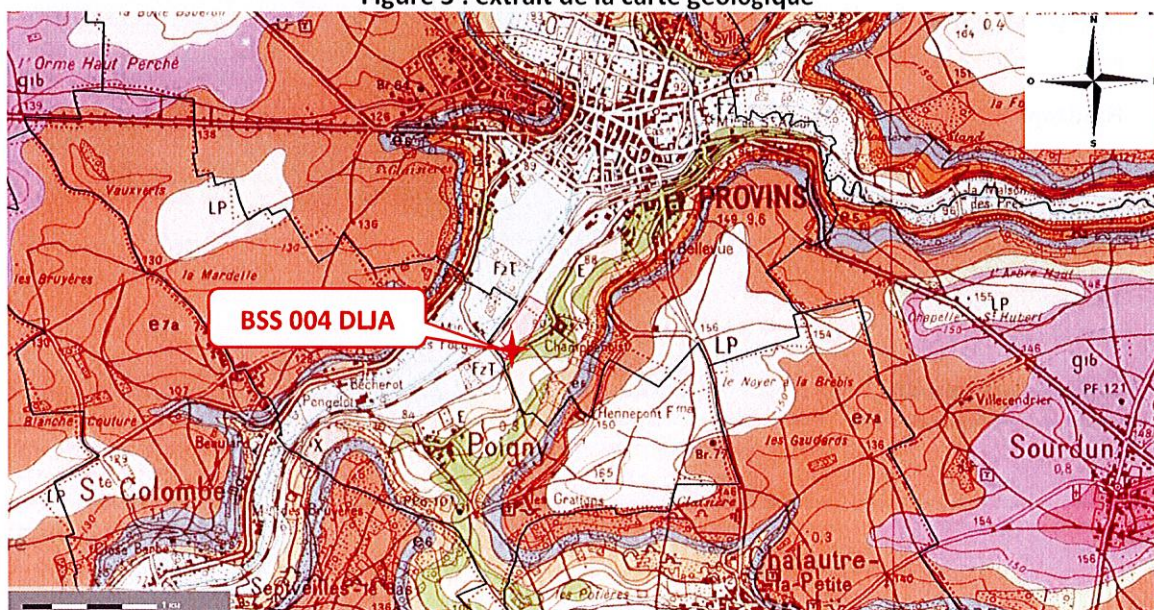


## 4 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

### 4.1 CADRE GEOLOGIQUE

Le projet est situé sur la carte géologique de Provins au 1/50 000 (n°260 ; **document 4**). La feuille Provins intéresse une région très composite où trois paysages bien différents se rencontrent. Au Sud-Est, c'est le domaine de la craie avec son paysage typique de petites collines sèches, peu boisées hormis quelques petits bois de pins ; cette région est à rattacher à la Champagne crayeuse. Au centre de la feuille, la traversant du Nord-Est au Sud-Ouest, la vallée de la Seine, large de 3 à 4 kilomètres, couverte de prairies humides, de peupleraies et souvent marécageuse. Au Nord et au Nord-Ouest le plateau avec, à son pied, une récurrence des collines de la craie formant le piedmont de la falaise de l'Île de France. Cette falaise surplombe la vallée de la Seine de 100 à 120 mètres

Figure 3 : extrait de la carte géologique



La série stratigraphique concernée se situe au centre du Bassin de Paris. Les formations quaternaires (Fz) reposent sur des formations du Tertiaire et du secondaire. Le projet se trouve sur des affleurements de craie en bordure d'alluvions.



## 4.2 LITHOLOGIE LOCALE

Pour préciser la géologie au droit du projet, nous avons retenu la lithologie d'un forage du secteur identifiés à la Banque de données du Sous-Sol (**document 2**) : 0260 1X 0001

### Identifiant national de l'ouvrage

## BSS000UEAY

Ancien code - avant 2017  
02601X0001/PO101

### Localisation

#### Département

SEINE ET MARNE (77) - SGR/IDF

#### Commune

POIGNY (77368)

#### Nom local

PO101

#### Numéro de carte

0260

#### Huitième

1X

#### Région naturelle

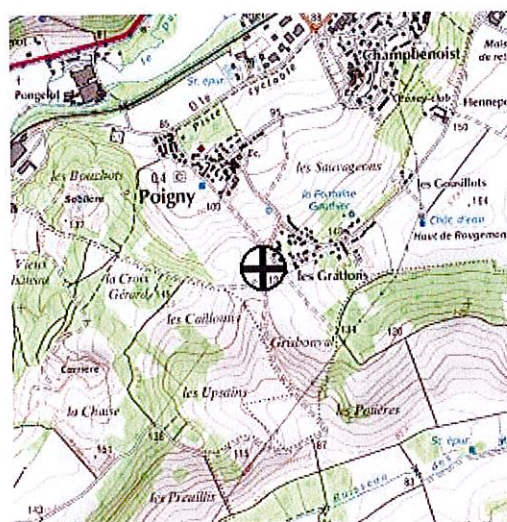
Non renseigné

#### Bassin versant

Non renseigné

#### Adresse ou Lieu-dit

PROVINS POIGNY 101





Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
9.50	Argiles à silex		Zone d'altération, argile jaunâtre à débris de silex.	Paléogène à Quaternaire	119.28
42.50			Craie blanche à silex.	Campanien	86.28
77.50			Forage en perte totale. Craie à silex.		51.28
			Craie blanche, puis grise ou gris verdâtre, à silex abondants. Séno-Turonien.	Turonien à Campanien	
437.50			A partir de 437m environ, craie devenant plus ou moins dolomitique.		-308.72
623.50			Craie verdâtre localement marneuse ou dolomitique, tendre.	Cénomaniensupérieur	-494.72
631.00					-502.22

### 4.3 PROPOSITION DE COUPE LITHOLOGIQUE AU DROIT DU PROJET

D'après la carte géologique et les coupes lithologiques précédentes, la géologie au droit du projet pourrait être la suivante :

- 0 à 3 m alluvions, Quaternaire ;
- 3 à 550 m craie, Campanien à Turonien ;
- à partir de 550 m craie, Cénomaniens.



## 5 CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE

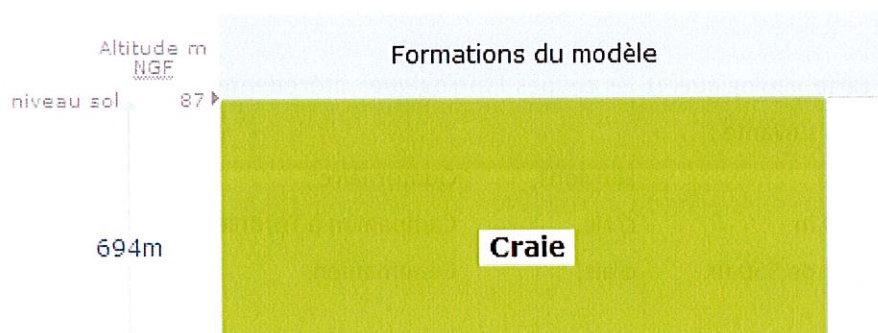
### 5.1 INVENTAIRE DES AQUIFERES

D'après les documents 4 et 5, au droit du secteur d'étude, 2 principaux aquifères ont été recensés. Le tableau ci-dessous présente ces formations géologiques et les caractéristiques de ces aquifères.

**Tableau 3 : formations géologiques et aquifères**

Masse d'eau	Formation géologique	Caractéristique de l'aquifère	Observations
FRHG209	Craie du Senonais et Pays d'Othe	Nappe libre, drainée par le réseau hydrographique ou nappe captive sous recouvrement	Nappe d'importance régionale. Utilisée pour des usages domestiques, d'alimentation en eau potable, vulnérable aux pollutions superficielles. Aquifère partiellement protégé.
FRHG218	Albien-néocomien captif	Nappe profonde	Aquifère protégé et réservé à l'eau potable.

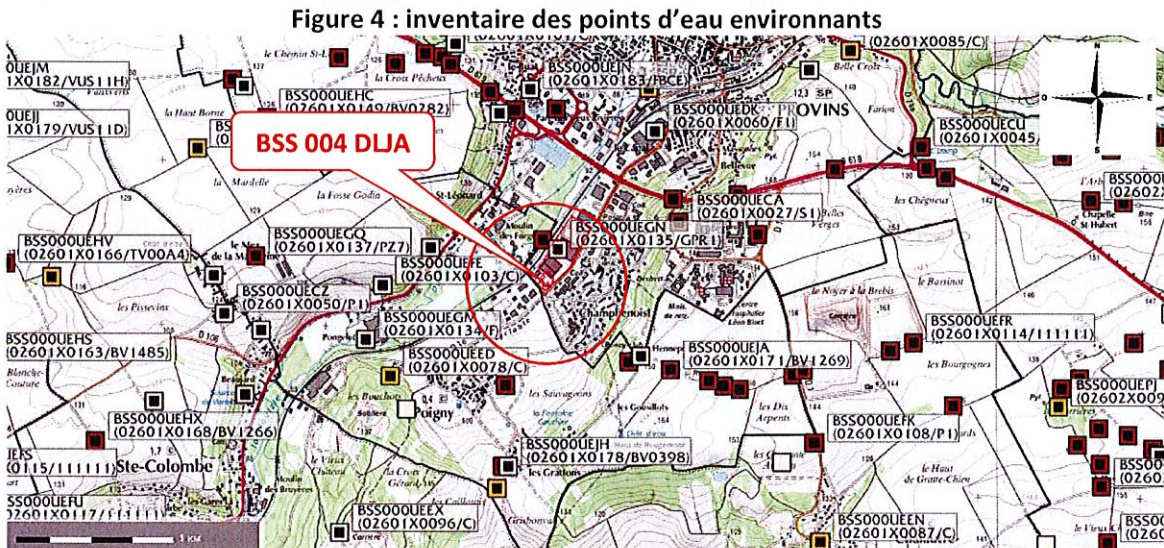
Le log géo-hydrogéologique régional est fourni par le Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines et le référentiel hydrogéologique BD LISA (document 5 - figure 5)





## 5.2 INVENTAIRE DES POINTS D'EAU ENVIRONNANTS

D'après le **document 2**, on recense 2 ouvrages dans un rayon de 500 m autour du projet. Il s'agit d'un forage profond non exploité (1612 m) et d'un puits de surface (3,6 m).



## 5.3 PIEZOMETRIE DE LA NAPPE

D'après le **document 5**, il existe une carte piézométrique couvrant la zone du projet concernant la nappe de la Craie.



En 2001, le niveau d'eau s'établissait vers + 86 m NGF, soit 2 m/sol.



## 5.4 CARACTERISTIQUES HYDRODYNAMIQUES DE LA NAPPE DE LA CRAIE

Autour du projet, peu d'ouvrages sollicitent la nappe de la craie, ils sont toutefois référencés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : caractéristiques hydrodynamiques de la nappe

Ouvrage	Profondeur (et niveau capté)	Débit (m <sup>3</sup> /h/m)	Rabattement (m)	Débit spécifique (m <sup>3</sup> /h)
BSS000UEDK	30	120	-	-
BSS000UEGM	37	76	25,0	3

Le débit exploitable est très hétérogène et dépend de la fissuration du calcaire et peut-être amélioré par acidification. La nappe devrait répondre aux besoins de la station de lavage. Enfin on retiendra une transmissivité (transposée) de  $8.10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$ .

## 6 QUALITÉ DES EAUX DE LA NAPPE

Plusieurs analyses ont été réalisées entre le 21/01/1998 au 27/06/2019 dans le qualitomètre 0260 1X 0009 situé sur la commune de Longueville (**document 6**).

Les paramètres analysés sont classés d'après le Système d'Évaluation de la Qualité (SEQ) des Eaux Souterraines (**document 7**) en altération bleue, à usage d'irrigation c'est-à-dire une eau permettant l'irrigation des plantes très sensibles ou de tous les sols.

Tableau 5 : qualité de l'eau de la nappe comparé au SEQ ES à usage irrigation

Paramètres	Unité	Nombre d'analyses	Min	Max	Moyenne	Classe
<b>Altération Corrosion</b>						
CO2 dissous	mg/l	4	<5	95	45	
O2 dissous	mg/l	7	3.4	6.99	4.38	
Conductivité	μS/sm	8	823	847	834	
pH		13	6.55	7.3	7	
Chlorures	mg/l	11	26	33	27.8	
Sulfates	mg/l	11	46.7	52	49.2	
<b>Altération Formation de dépôts</b>						
pH		13	6.55	7.3	7	
O2 dissous	mg/l	7	3.4	6.99	4.38	

La qualité de l'eau semble moyennement compatible pour l'usage industriel. Toutefois pour le lavage la qualité nécessaire n'est pas précisée.



## 7 VULNERABILITE

### 7.1 HYDROGEOLOGIE

<i>Formations imperméables :</i>	sans objet.
<i>Niveau statique :</i>	le niveau d'eau serait vers + 86 m NGF (environ 2 m/sol).
<i>Perméabilité de l'aquifère :</i>	perméabilité d'interstice et de fissures.

### 7.2 GEOMORPHOLOGIE

<i>Zones fissurées :</i>	dans la craie.
<i>Modelés karstiques :</i>	absent.
<i>Topographie :</i>	plateau.

## 8 ENVIRONNEMENT

### 8.1 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET

Accès : par l'avenue de la Voulzie.

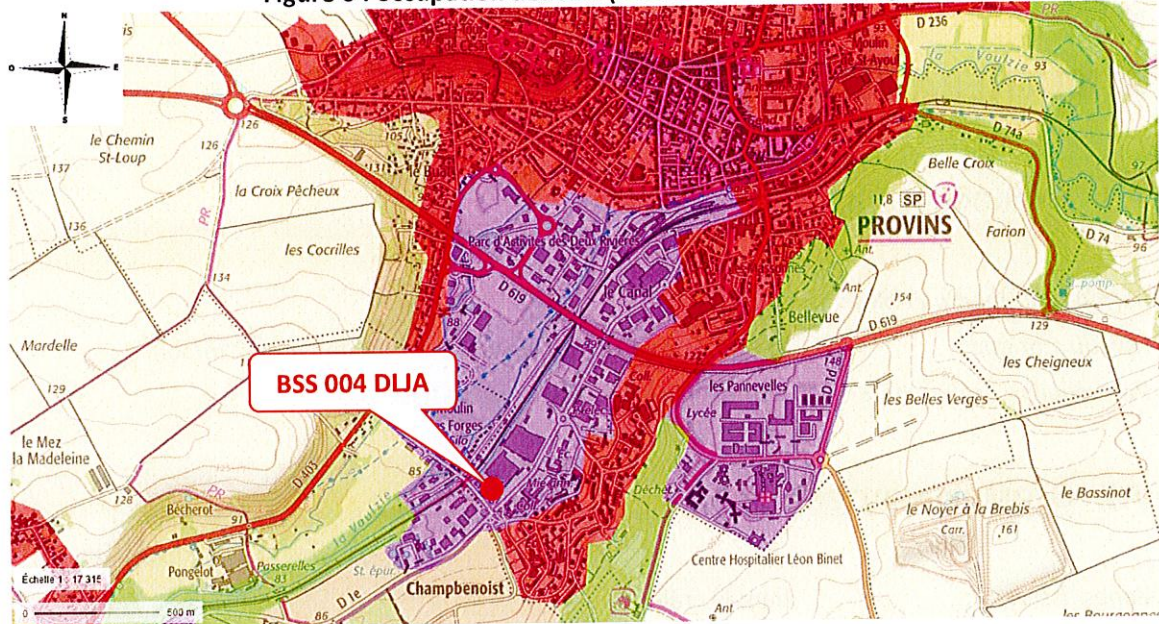
Description parcelle : parking.

### 8.2 ENVIRONNEMENT ELOIGNE

La base de données Corine Land Cover donne des informations sur le type d'occupation des sols. La figure ci-dessous montre que le projet est situé dans une zone urbaine.



Figure 6 : occupation des sols (Corine Land Cover 2018)



L'ouvrage sera positionné à moins de 35 m de stockages et/ou assainissements.

## 9 CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

### 9.1 NAPPE SOLLICITEE

La nappe que l'on cherche à solliciter peut-être caractérisée par plusieurs paramètres :

- nappe libre ;
- niveau statique : + 86 m NGF (2 m/sol) ;
- sens d'écoulement : vers le Sud ;
- débit recherché : 4 m<sup>3</sup>/h – volume prélevé : 5 400 m<sup>3</sup>/an.



## 9.2 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE

### 9.2.1 Principe de dimensionnement de l'ouvrage

Les caractéristiques techniques d'un ouvrage de captage ou de rejet sont déterminées en fonction du respect des paramètres hydrauliques suivants :

- **le rabattement** induit par le débit d'exploitation envisagé doit être compatible avec la hauteur d'aquifère mouillée disponible pour le rabattement (1/3 à 1/2) ;
- **la vitesse de l'eau à l'entrée du filtre**, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de foration, doit être inférieure à la vitesse de Sichardt définie à partir de la perméabilité des terrains et au-delà de laquelle il y a un risque d'entraînement des fines (venues de sable) ;
- **la vitesse de l'eau à travers les crépines**, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de l'équipement, qui doit être dans la mesure du possible inférieure à une vitesse théorique de 3 cm/s pour limiter les risques de pertes de charge excessives (qui se traduisent par des rabattements et des charges plus importantes) limitant le débit d'exploitation ;
- **le diamètre de la pompe**, si celle-ci doit être placée dans la chambre de captage Le dimensionnement des ouvrages tient compte du diamètre de la pompe d'exploitation qui doit être positionnée, idéalement dans une chambre de pompage. Quand les niveaux statique et dynamique sont trop bas, la pompe est alors positionnée dans la chambre de captage (crépines) ;
- **la norme NF X 10-999**, relative à la réalisation, au suivi et abandon d'ouvrages de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages.

### 9.2.2 Forage de captage

La coupe technique (profondeur de l'ouvrage, diamètre de foration et d'équipement, longueur de crépines, slot...) sera adaptée en fonction des observations (lithologie, arrivées d'eau) qui pourraient être faites à la foration (**marteau fond de trou**) ...

Pour tenter de solliciter la nappe en pompage au débit de 4 m<sup>3</sup>/h, il est envisagé de réaliser un forage d'une profondeur d'environ 60 m recoupant les formations de la Craie. La coupe prévisionnelle de ce forage est proposée à suivre.

Il sera nécessaire de réaliser un sondage de reconnaissance pour vérifier la productivité de la craie avant de réaliser le forage définitif. Un test de pompage et un profil débitmétrique pourra aussi être réalisé pour adapter la coupe technique de l'ouvrage aux arrivées d'eau.



L'ouvrage sera foré jusqu'à 5 mètres en diamètre  $\varnothing$  375 mm puis jusqu'à 60 m en diamètre  $\varnothing$  254 mm pour être équipé :

- 0 à 5 m : tube plein acier  $\varnothing$  273 mm avec cimentation à l'extrados du tube acier ;
- 0 à 10 m : tube plein  $\varnothing$  140 mm ;
- 10 à 60 m : tube crépiné  $\varnothing$  140 mm, slot 2 mm ;
- 60 à 5 m : massif filtrant du fond à la surface à l'extrados du tube ;
- 5 m à la surface : cimentation ;
- tête de puits et dalle de propreté.

Toutefois, le matériau inox a une meilleure durée de vie, d'autant que les tubages peuvent être équipés avec des raccords vissés ou rapides (pas de soudure sur chantier qui altère les caractéristiques de l'inox ; ce type de raccord réduit le risque de corrosion).

Par ailleurs, les crépines déterminées pour ce projet sont de type fil enroulé. Cette conception réduit le risque de colmatage des crépines, les pertes de charge et permet des économies en énergie de pompage.

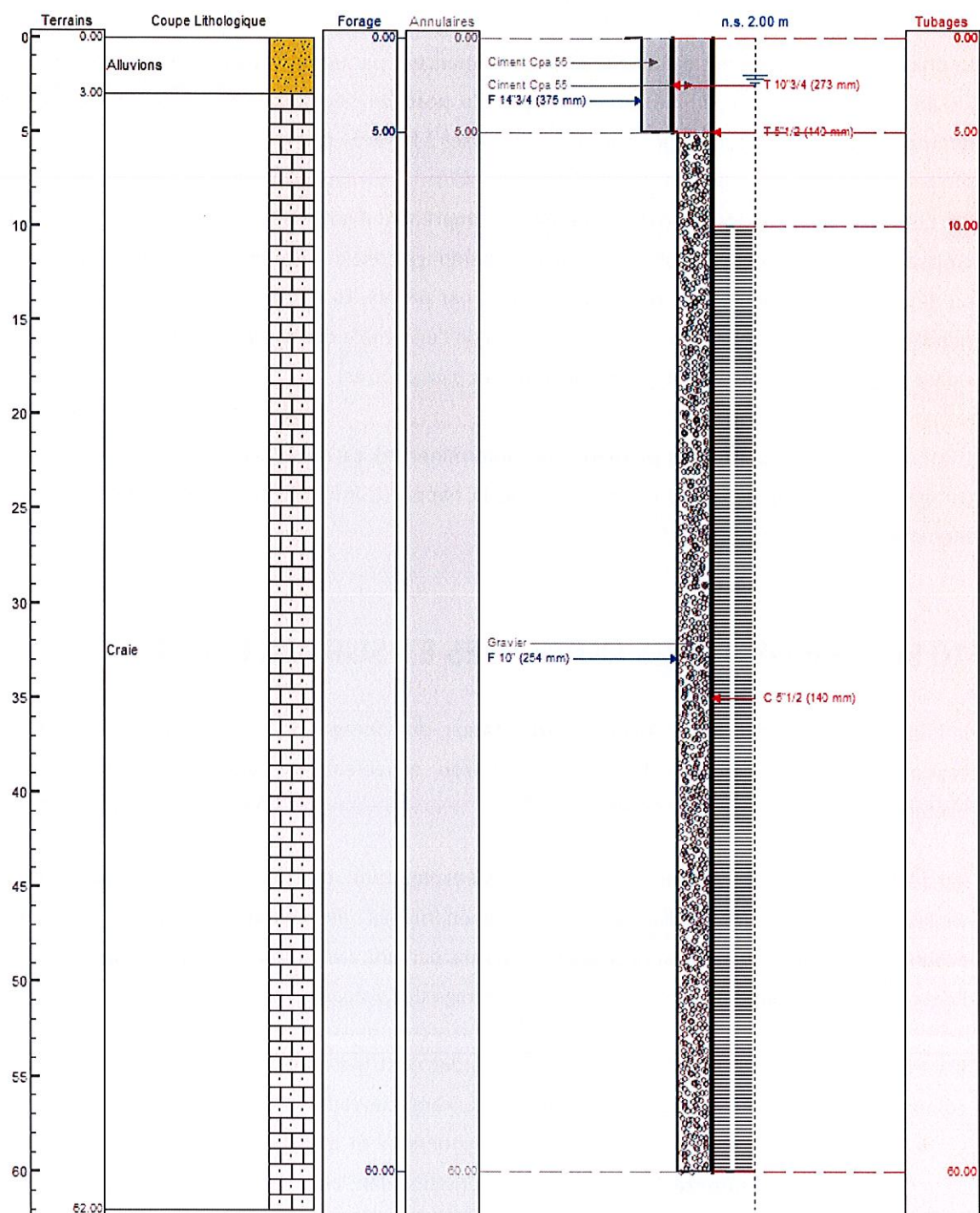
En exemple, pour un même diamètre (250 mm), une crépine PVC avec un slot de 0,75 mm présente un pourcentage de vide de 6 % et un débit max admissible de 6 m<sup>3</sup>/h/m alors que la crépine inox à fil enroulé avec un slot 0,5 mm présente des caractéristiques 2 fois supérieures avec un pourcentage de vide de 13,3 % et un débit max admissible de 12,7 m<sup>3</sup>/h/m.

**Aussi, nous recommandons, pour ces différents arguments (meilleure longévité, économies d'énergie, ...) la mise en place de crépines inox.**

Le forage sera ensuite testé en pompage. Si les résultats obtenus ne couvrent pas la totalité des besoins (4 m<sup>3</sup>/h), le forage pourra être développé par acidification.



Figure 7 : coupe prévisionnelle du forage BSS 004 DLJA



Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observés dans le secteur étudié.



### 9.3 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS

La phase de développement de chaque forage commencera par un nettoyage à l'aide d'un émulseur air lift à double colonne, immédiatement après la pose de l'équipement, et sera poursuivi par pompages jusqu'à obtention d'une eau claire sans fines à la sortie du refoulement.

Sur l'ouvrage, un pompage par palier sera réalisé comprenant 4 paliers de 1 h non enchainés à débits croissants. En fonction des résultats obtenus, un pompage continu sera réalisé durant sur 24 heures au débit d'exploitation établi à partir du pompage par paliers. La remontée de la nappe sera suivie pendant au moins 12 heures. Lors de la réalisation de l'ensemble des essais, les niveaux d'eau seront relevés dans les ouvrages voisins accessible (puits et piézomètres).

L'interprétation des pompages permettra de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques du forage (débit spécifique, débit critique...) et de la nappe (transmissivité, perméabilité, coefficient d'emmagasinement...).

## 10 ÉQUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE

Il faut impérativement éviter toute surexploitation des forages car celle-ci pourrait entraîner l'apparition de phénomènes de colmatage (et/ou ensablement, risques de développement bactérien...).

Il y a lieu de préciser que, même en absence de surexploitation, tous les ouvrages de captage d'eau vieillissent. Lors de ce vieillissement, des phénomènes de colmatage peuvent apparaître progressivement. Ils se traduisent toujours à terme par une réduction de débit d'exploitation de l'ouvrage ou une augmentation du rabattement (forage de captage).

Il est donc nécessaire de procéder régulièrement à des contrôles pour prévenir ces phénomènes de colmatage. Ainsi, une surveillance des paramètres suivants devrait être organisée :

- suivi des niveaux d'eau à l'arrêt et en fonctionnement avec la mise en place d'un système permanent de mesure de niveau et/ou de pression dans chaque ouvrage,
- suivi du débit d'exploitation (installation et relevé d'un compteur volumétrique),
- suivi de l'aspect de l'eau (contrôle visuel et analytique),
- mesure de la surface intérieure des équipements des forages,
- mesure de la profondeur des ouvrages.

La mise en œuvre d'une gestion technique centralisée avec mesure des niveaux d'eau et du débit sur chaque ouvrage est nécessaire pour diagnostiquer en temps réel l'état de bon fonctionnement de l'ouvrage.



La surveillance des niveaux d'eau statique et dynamique, et du débit permettra de suivre l'évolution du débit spécifique et de déterminer s'il y a une baisse de production du forage.

La surveillance de la profondeur et de l'aspect de l'eau permettra de déterminer s'il y a un comblement et donc des venues de fines. Cette surveillance peut être éventuellement complétée par des diagnostics réguliers (inspection vidéo, pompages par paliers...) tous les 5 ans environ.

**Chaque niveau devra être pris par rapport à un repère unique et fixe dans le temps, défini après recépage des ouvrages.**

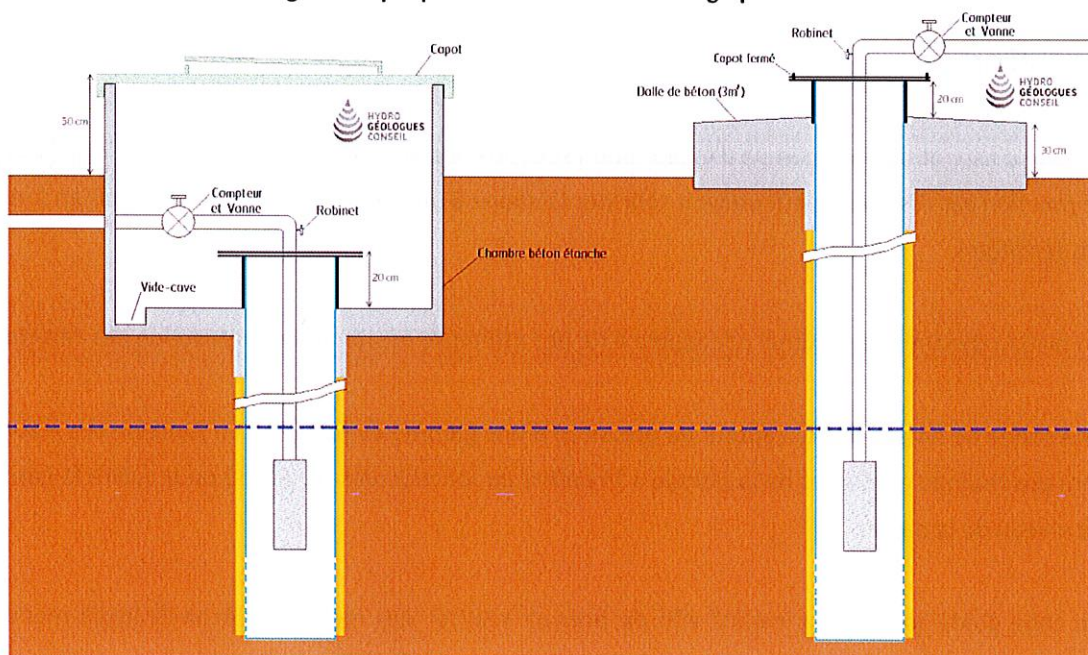
Par ailleurs, pour faciliter les manœuvres en cas de panne de la pompe d'exhaure et/ou en cas d'opérations de décolmatage, les forages restent accessibles aux engins de chantier (pas d'encombrement aux alentours de chaque site, tampon d'accès à la chambre de pompage aligné en face de chaque tête de forage) et il est fortement recommandé d'équiper la colonne d'exhaure avec des colonnes à raccords rapides et de disposer des pièces de rechange sur site (pompe, ressort ...).

De plus, si un décolmatage s'avérait nécessaire, la période de non-exploitation devra être mise à profit pour réaliser le traitement.

## 10.1 TÊTES D'OUVRAGE

La tête d'ouvrage sera fermée à un niveau de + 0,5 m / sol ou débouchera dans une chambre de pompage comme stipulé dans l'arrêté du 11 septembre 2003. La figure qui suit illustre les possibilités existantes :

**Figure 8 : proposition de têtes de forage possibles**





## 10.2 EQUIPEMENT DES OUVRAGES

Les paramètres suivis pour le bon fonctionnement du dispositif sont les suivants :

- le niveau de la nappe dans le forage de captage ;
- le débit de la pompe immergée.

### 10.2.1 Généralités

Qualité des eaux : un robinet de prélèvement doit être installé sur la conduite de pompage en sortie de puits (arrêté du 11 septembre 2003).

Compteur volumétrique : l'installation de chaque ouvrage doit être équipée d'un volume mètre qui permettra de déterminer le volume prélevé chaque année (arrêté du 11 septembre 2003) et de mesurer le débit d'exhaure pendant des phases d'essai.

**Il est nécessaire de mettre en place un compteur volumétrique en sortie du forage de captage pour les relevés destinés aux services de la police de l'eau et de l'Agence de l'Eau.**

Régulation des débits : en exploitation, la pompe doit être équipée d'un variateur de vitesse afin de limiter les à-coups de la pompe et les venues de fines à chaque démarrage.

Maintenance : en exploitation, un contrat de maintenance doit être mis en place pour la surveillance des forages (débit, rabattement) et pour l'entretien et la maintenance des pompes. L'entretien et la maintenance de ces forages se feront en fonction des besoins (colmatage...).

### 10.2.2 Forage

La zone d'aspiration de la pompe d'exploitation sera positionnée à une profondeur d'environ [à définir en fonction des résultats] pour pouvoir solliciter la nappe à un débit maximum de [à définir en fonction des résultats].

Un niveau dynamique maximal admissible à ne pas atteindre est [à définir en fonction des résultats]

Une sonde de niveau d'eau (capteur de pression) d'une gamme de [à définir en fonction des résultats] sera positionnée au-dessus de la pompe à [à définir en fonction des résultats] pour suivre la variation du niveau de la nappe.

Un tube guide sonde sera installé afin de pouvoir réaliser des mesures piézométriques manuelles ponctuellement.



### 10.3 SURVEILLANCE ET MAINTENANCE D'OUVRAGES

La surveillance des niveaux d'eau statique et dynamique dans le captage et du débit permettra de suivre l'évolution du débit spécifique et de déterminer s'il y a une baisse de production des ouvrages. Elle sera effectuée au minimum une fois par an, et plus si les observations effectuées montrent qu'il est nécessaire d'intervenir. Cette surveillance sera complétée par un diagnostic régulier tous les 5 ans environ, ou plus tôt si l'analyse des paramètres suivis montre qu'il est nécessaire d'intervenir.

Le diagnostic pourra faire l'objet d'une inspection télévisée pour le contrôle de l'état intérieur du forage, de pompages par paliers, de diagraphies de contrôle, d'analyses d'eau... pour l'identification du problème et si nécessaire, il sera suivi d'un nettoyage par brossage ou autre, et / ou régénération (acidification) si cela s'avère être nécessaire.

La manipulation des équipements hydrauliques permettra à cette occasion de contrôler visuellement l'état des pompes immergées, du clapet anti-retour, de la colonne d'exhaure, et de procéder au relevé du fond de trou à l'aide d'une sonde lestée, et du top du massif de graviers dans l'annulaire...

Tous les résultats de diagnostic ou de contrôle seront consignés dans un cahier d'entretien.

Le bon fonctionnement des équipements de surface (débitmètres, capteurs, filtres...) et la fiabilité de leurs mesures (pression, température...) seront également contrôlés par l'intermédiaire de l'analyse des paramètres suivis : dérive des mesures, pannes, dysfonctionnements du système...

### 10.4 MISE EN EXPLOITATION

Avant la mise en exploitation, si celle-ci doit intervenir longtemps après la création de l'ouvrage et/ou lorsque le risque de colmatage est significatif, il est recommandé de réaliser une inspection vidéo des ouvrages afin de vérifier s'ils ne sont pas visuellement colmatés, et le cas échéant d'effectuer un nettoyage par brossage et acidification, suivi d'un essai grandeur nature (par paliers) afin de confirmer (et de quantifier) l'efficacité du traitement.

### 10.5 OBSERVATIONS PARTICULIERES

Le débit d'exploitation indiqué est fourni sous réserve du maintien des conditions hydrogéologiques environnantes telles que nous les avons appréhendées lors de l'essai. Une modification de l'alimentation de la nappe (par de nouveaux ouvrages, par une sécheresse exceptionnelle, etc.) ainsi que tout changement des caractéristiques mécaniques ou hydrauliques du forage (colmatages d'origines diverses, corrosion, etc.) ne permettraient pas de maintenir les conditions d'exploitation préconisées.

## 11 INCIDENCE DU PROJET

### 11.1 INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

#### 11.1.1 Incidence qualitative

L'implantation de cet ouvrage dans un environnement favorable et les moyens de protection prévus par le demandeur (protection étanche : tête de puits et double cimentation annulaire de 0 à 5 m) permettront de limiter les infiltrations d'eau dans l'ouvrage et d'offrir une certaine protection de la ressource en eau souterraine vis-à-vis des pollutions superficielles.

Dans ces conditions, la présence de cet ouvrage n'aura pas d'influence négative sur la qualité des eaux de la nappe. Le respect des recommandations d'exploitation et l'entretien courant des installations permettent également de limiter les incidences sur ces nappes.

#### 11.1.2 Incidence quantitative

##### 11.1.2.1 Prélèvement sur la nappe

Le pompage d'essai sera constitué d'un pompage par paliers de 4 x 1h au débit maximum de 5 m<sup>3</sup>/h et d'un pompage continu de 24 heures aux débits de 4 m<sup>3</sup>/h, soit un volume maximum prélevé pendant les essais de 120 m<sup>3</sup>. Il permettra de valider les capacités de production du forage et de l'aquifère. L'exploitation de l'ouvrage définitif est estimée à 5 400 m<sup>3</sup>/an pour un débit de 4 m<sup>3</sup>/h.

##### 11.1.2.2 Rayon d'action

Lors de l'exploitation du forage, on observera localement une baisse du niveau piézométrique de la nappe au droit et aux alentours du puits. L'influence de l'exploitation du forage sur la nappe détermine un cône de rabattement au droit duquel se crée une dépression de la nappe induite par le pompage.

L'extension horizontale de ce cône de rabattement ou de charge est calculée à partir de l'approximation logarithmique de JACOB :

$$s = \frac{0,183Q}{T} \log \frac{2,25Tt}{r^2S}$$



où :

$s$  = rabattement de la nappe (en m) calculé à une distance  $d$  (en m) ;

$Q$  = "débit maximum" ;

$T$  = transmissivité en  $m^2/s$  (valeurs du secteur) ;

$S$  = coefficient d'emménagement estimé à 5 % (document 4) ;

$t$  = temps exprimé en secondes.

On considère ici que le rabattement induit au droit du forage de pompage est symétrique et théorique.

Le rayon d'action du forage est la zone à l'intérieur de laquelle l'influence du forage se manifeste. Au-delà de ce rayon, le rabattement ou la charge du(e) au forage est supposé nul(le). Le calcul du rayon d'action est déduit de l'équation de Jacob suivante :

$$R = 1,5\sqrt{(Tt/S)}$$

où :

$t$  = temps égal exprimé en secondes ;

$R$  = rayon d'action, c'est-à-dire la distance théorique à partir de laquelle le rabattement induit par le pompage devient nul (en m).

Le calcul théorique réalisé à l'aide de ces formules est valide pour un milieu homogène et isotrope et en l'absence d'alimentation de la nappe (en ce qui nous concerne, il s'agit d'un calcul sécuritaire) pour plusieurs scénarios.

Volume annuel	5 400 m <sup>3</sup> /an
Débit de pointe	4 m <sup>3</sup> /h pendant 56 jours
Débit moyen	1 m <sup>3</sup> /h pendant 1 an

Le résultat des calculs du rayon d'action du forage calculé à différents pas de temps est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 6 : cône de rabattement du forage au débit maximum**

Rabattement de la nappe (en m)		Paramètres de calcul					Transmissivité = 8.10-4 m <sup>2</sup> /s		Rayon d'action (en m)
							Coefficient d'emménagement = 5 %		
		Distance 'd' par rapport au forage					Débit d'exploitation = 4 m <sup>3</sup> /h		
		50 m	100 m	200 m	300 m	400 m	Ouvrage le plus proche BSS000UEGM à 1150 m		
Temps de pompage	7 jours	0.24	0.09	-	-	-	-	148	
	30 jours	0.40	0.25	0.09	0.00	-	-	305	
	56 jours	0.47	0.32	0.16	0.07	0.01	-	417	

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 417 m pour un prélèvement continu sur 56 jours. L'incidence sur l'ouvrage exploité captant la craie le plus proche serait nul.

Tableau 7 : cône de rabattement du forage au débit moyen

Rabattement de la nappe (en m)		Paramètres de calcul					Transmissivité = 8.10 <sup>-4</sup> m <sup>2</sup> /s		Rayon d'action (en m)
							Coefficient d'emmagasinement = 5 %		
		Distance 'd' par rapport au forage					Débit d'exploitation = 1 m <sup>3</sup> /h		
Temps de pompage		150 m	275 m	550 m	850 m	1100 m	Ouvrage le plus proche BSS000UEGM à 1150 m		
	1 mois	0.04	0.01	-	-	-	-	308	
	6 mois	0.09	0.06	0.02	-	-	-	748	
1 an	0.11	0.07	0.04	0.01	-	-	1066		

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 1066 m pour un prélèvement continu sur 1 an. Là aussi, l'incidence sur l'ouvrage exploité le plus proche est nulle.

Nota : il y a lieu de rappeler que l'étendue de ce cône de rabattement a été calculée pour une nappe au repos, de gradient nul, sans réalimentation et pour une exploitation continue au débit maximum.

Les rayons d'action et les rabattements réels seraient bien inférieurs à ceux qui sont calculés ci-dessus, à partir de calculs théoriques, compte tenu de l'alimentation de la nappe depuis l'amont hydraulique et par les précipitations et compte tenu de l'exploitation réelle des ouvrages.

## 11.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

*Cours d'eau et plans d'eau* : la rivière la Voulzie est présente à environ 200 m à l'Ouest du projet. Le QMNA 5 de la Voulzie est de 951 l/s (3 424 m<sup>3</sup>/h). Le débit de pointe du projet est de 4m<sup>3</sup>/h, soit environ 0,1 %. L'incidence du prélèvement est sur le réseau superficiel sera donc nulle.

*Zones humides* : selon la cartographie de la DRIEAT-IF le projet est situé dans la zone de pré-localisation de zones humides. La photo qui suit montre que l'implantation est sur un parking et donc pas en zone humide.

Figure 9 : localisation du projet de forage BSS 004 DLJA





Aussi, la nappe captée est celle de la craie tandis que les alluvions sont aveuglées par une double cimentation.

Enfin, le très faible débit d'exploitation et volume annuel par rapport au débit de la Voulzie et donc de la nappe d'accompagnement associée laisse à penser que l'incidence sur les potentielles zones humides est nulle.

*Ruissellement* : pendant les phases de nettoyage, développement et pompage, les eaux seront rejetées après décantation dans le réseau d'eaux pluviales.

## 12 COMPATIBILITÉ ADMINISTRATIVE

### 12.1 AVEC LE CODE MINIER – ARTICLE L-411.1

Au titre de l'article L 411-1 du Code Minier, toute personne exécutant un sondage, un ouvrage souterrain, un travail de fouille, quel qu'en soit l'objet, dont la profondeur dépasse dix mètres au-dessous de la surface du sol, doit être en mesure de justifier que déclaration en a été faite à l'ingénieur en chef des mines. Le numéro BSS de l'ouvrage est le suivant : BSS 004 DLJA.

### 12.2 AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT – ARTICLE R 214-1

L'article R214-1 précise la nomenclature des opérations soumises à autorisation (A) ou déclaration (D) :

- **1.1.1.0, sondage, forage**, y compris les essais de pompage... exécuté en vue de la recherche... d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement .... ou permanent dans les eaux souterraines... (D)

**Le projet de création est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.** Une fois les travaux réalisés et les résultats interprétés, un compte rendu de travaux sera envoyé à la Préfecture dans un délai de deux mois suivant la fin des travaux (article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003).

**Le projet sera donc uniquement soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.**

## 12.3 AVEC LE SDAGE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

### 12.3.1 Généralités

Le projet de captage d'eau souterraine par forage est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), du bassin SEINE-NORMANDIE 2022-2027, approuvé par le comité de bassin le 23 mars 2022.

La réalisation de l'ouvrage respectera les orientations suivantes du SDAGE :

- **Orientation 1.2** : Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état :

Disposition 1.2.5 du SDAGE : Limiter les prélèvements dans les nappes et rivières contribuant au fonctionnement des milieux humides.

Le forage est situé à 200 m de la Voulzie. **Le très faible débit d'exploitation et volume annuel par rapport au débit de la Voulzie et donc de la nappe d'accompagnement associée laisse à penser que l'incidence sur les potentielles zones humides est nulle.**

***Le projet est compatible avec la disposition 1.2.5 du SDAGE.***

- **Orientation 4.6** : Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux (ZRE).

Disposition 4.6.1 du SDAGE : Modalités de gestion de la nappe du Champigny.

La commune de Provins est située hors de la zone de répartition des eaux.

***Le projet est compatible avec la disposition 4.6.1 du SDAGE.***

Disposition 4.6.2 du SDAGE : Modalités de gestion de la l'Albien-néocomien captif.

La commune de Provins est située dans la zone de répartition des eaux. Il captera la craie du Crétacé supérieur et n'atteindra donc pas l'Albien.

***Le projet est compatible avec la disposition 4.6.2 du SDAGE.***

- **Orientation 4.7** : Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future.

La commune de Provins est située hors du zonage.

***Le projet est compatible avec l'orientation 4.7 du SDAGE.***

**Ainsi, le présent projet de forage est compatible avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.**



### 12.3.3 Avec la Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Sur la commune de Provins, seule la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) relative aux formations de l'Albien est recensée. Le forage, sollicitera la nappe de la Craie et n'atteindra pas les formations de l'Albien.

### 12.4 AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DES GESTIONS DES EAUX (SAGE)

La commune de Provins en concernée par le SAGE Bassée Voulzie, il est en cours d'élaboration et de rédaction.

### 12.5 AVEC L'ARRETE DU 11 SEPTEMBRE 2003

L'arrêté du 11 septembre 2003 précise dans son article 4 que tout sondage, captage .... ne peuvent être situés à moins de 200 m des décharges et installations de déchets ménagers ou industriels, à moins de 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, 50 m des épandages des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines et à moins de 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, des produits sanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines. Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.

**L'implantation du forage est à moins de 35 m du réseau d'assainissement. Pour compenser le risque de pollution accidentelle une double cimentation sur 5 m de profondeur sera mise en place.**

### 12.6 AVEC LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

D'après les données recensées auprès de l'ARS Ile-de-France (Agence Régionale de Santé, **(document 8)**), le projet n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage.

### 12.7 AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME

Il ne semble pas y avoir d'incompatibilité avec le document d'urbanisme (Zone UX).

## 12.8 AVEC LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES

Actuellement, le site concerné par aucun plan de prévention des risques approuvé (**document 9**).

**Tableau 8 : plans de prévention des risques**

PPR	Projet concerné	Exposition
PPRN Inondations	Non	
PPRN Mouvements de terrain	Non	
PPRN Cavités souterraines	Non	
PPRN Séismes	Non	Aléa très faible
Potentiel radon	Non	Potentiel faible
PPRN Retrait gonflement des sols argileux	Non	Aléa fort
BASIAS	Non	3 sites dans un rayon de 500 m
BASOL	Non	1 site dans un rayon de 500 m
PPRT Installations industrielles	Non	

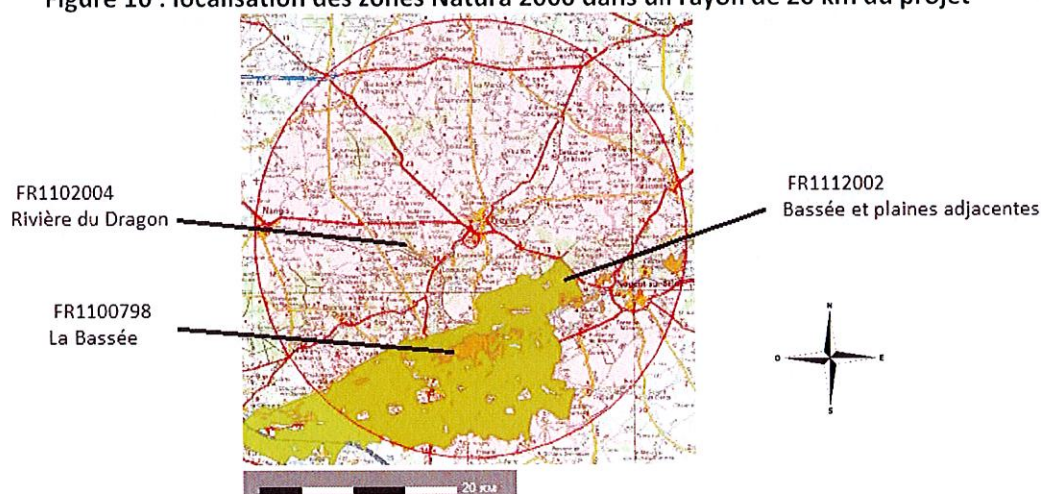
Le projet est situé à proximité d'un site potentiellement pollué (en cours d'instruction). Une double cimentation est mise en place pour s'affranchir du risque de pollution de l'eau captée.

**Le projet est compatible avec la réglementation en vigueur.**

## 12.9 AVEC LES ZONES NATURELLES REGLEMENTAIRES

D'après le Muséum National d'Histoire Naturelle (**document 10**), le secteur d'étude se situe en dehors de toutes zones remarquables (NATURA 2000, ZNIEFF). On ne retrouve pas ces zones dans un rayon de 2 km autour du projet.

**Figure 10 : localisation des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km du projet**



L'incidence sur les zones Natura 2000 est estimée comme nulle en **annexe 1**.



## 13 CONCLUSION

La société CHAMPBENOIST DISTRIBUTION, souhaite réaliser un ouvrage de captage d'eau souterraine pour alimenter en eau sa station de lavage.

Le projet captera la nappe de la Craie du Senonais et Pays d'Othe (FRHG209), le débit souhaité est de 4 m<sup>3</sup>/h, pour un prélèvement global souhaité de 5 400 m<sup>3</sup>.

D'après la Mission InterService de l'Eau et de l'Environnement de Seine-et-Marne, et conformément aux articles L214-1 à 11, et aux décrets associés établis ou non en Conseil d'Etat, le projet est soumis à déclaration en Préfecture pour la création et l'exploitation de l'ouvrage : rubrique 1.1.1.0. Cette déclaration nécessite l'établissement et l'envoi d'une notice d'incidence en Préfecture.

A l'issue des résultats obtenus au droit de cet ouvrage, les incidences hydrodynamiques du prélèvement estimées faibles dans le présent rapport seront précisées.

A Monts, le 4 mai 2022.

**Pierre-Vincent PETIT**  
Hydrogéologues.

**Hélène GALIA**

**Annexe 1 : estimation de l'incidence du projet sur les zones Natura 2000**



**Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre  
de Natura 2000**

*en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement*

**Préambule :**

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.



<b>COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :</b>	
STATUT JURIDIQUE :	SAS Champbenoist Distribution
<small>(particulier, collectivité, société, autre...)</small>	
NOM et PRÉNOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :	
_____	
ADRESSE :	ZI CHAMPBENOIST, AV DE LA VOULZIE
	77160 PROVINS
_____	
TÉLÉPHONE :	_____
TÉLÉCOPIE :	_____
EMAIL :	franck.weiss@scapest.leclerc
_____	
NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :	
Pierre-Vincent PETIT, hydrogéologue pour HydroGéologues Conseil	
_____	

Modèle 2010-11

## 1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

### Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

*Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.*

Réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau d'une station de lavage pour automobile

### Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : Provins

LIEU(X)-DIT(S) : \_\_\_\_\_

A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :



A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr) peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

Modèle 2010-11



**Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :**

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 3 m<sup>2</sup>  
*(préciser l'unité de mesure : m<sup>2</sup>, ha, etc.)*

ET / OU

LINÉAIRE TOTAL CONCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : \_\_\_\_\_  
*(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)*

NOMBRE PRÉVU DE PARTICIPANTS : \_\_\_\_\_  
*(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)*

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :  
*(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)*

**Parking**

LINÉAIRES CONCERNÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :  
*(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)*

**Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

*Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.*

Inconnu

## 2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

### Milieux présents sur l'emprise du projet :

*Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.*

- zone urbanisée ou construite
  - routes et accotements
  - autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)
- jardin, verger, zone maraîchère, vigne
  - grande culture
  - friche
  - jachère
  - prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*)
- autre milieu ouvert (*préciser si possible : lande, fourré, etc.*)
- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)
- vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)
- cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)
- plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)
- mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)
- fossé
- autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)
- autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*)

*Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).*



**Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :**

*Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.*

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

*Préciser :*

**3 m<sup>2</sup> de parking**

détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

*Préciser :*

détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

*Préciser :*

détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

*Préciser :*

perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

*Préciser :*

### 3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?**

**NON** : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

**OUI** : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

**Commentaires éventuels :**

Fait à :

Provins

Le :

12/5/2022

Signature :

